

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES ¹

PRÉLIMINAIRES	1
---------------------	---

PREMIÈRE PARTIE LES ÉLÉMENTS DU PROCÈS PÉNAL

TITRE PREMIER LES ORGANES CONNAISSANT DE L'INFRACTION

SOUS-TITRE I LES ORGANES JUDICIAIRES

Section préliminaire. — Le principe de la séparation des fonctions judiciaires	7
§ 1. — <i>La séparation de la poursuite et de l'instruction</i>	8
A — L'évolution historique	9
1. Le système primitif du Code d'instruction criminelle	9
2. La loi du 17 juillet 1856	10
3. Le projet de réforme du Code d'instruction criminelle de 1949 et ses suites	11
B — La situation actuelle	12
§ 2. — <i>La séparation de l'instruction et du jugement</i>	13
A — La consécration du principe de séparation	14
1. Le principe séparatiste en droit interne	15
2. Le principe séparatiste en droit européen	16
B — La mise en échec du principe de séparation	17

1. Les chiffres renvoient aux numéros (en caractères gras) de l'ouvrage.

§ 3. — <i>La séparation de la poursuite et du jugement</i>	18
CHAPITRE PREMIER. — Les juridictions pénales	19
Section I. — L'organisation et le rôle des juridictions pénales	20
<i>Sous-section I. — Les principes généraux</i>	21
§ 1. — <i>L'indépendance des juridictions</i>	21
A — L'indépendance des juridictions à l'égard du gouvernement ...	22
B — L'indépendance des juridictions à l'égard des justiciables : l'impartialité du juge	23
1. Le juge n'a pas à suivre les demandes des parties	24
2. Le juge est protégé contre les pressions des tiers	25
§ 2. — <i>La composition des juridictions</i>	26
A — Le principe que les juges sont professionnels	26
B — Le principe que les juges ne sont pas spécialisés	27
C — Le principe que les juges siègent à plusieurs	28
§ 3. — <i>Les classifications des juridictions</i>	29
<i>Sous-section II. — Les juridictions d'instruction</i>	30
§ 1. — <i>Les juridictions d'instruction de droit commun</i>	31
A — Le juge d'instruction	31
1. Nomination du juge d'instruction	31
2. Regroupement des juges d'instruction	33
3. Rôle du juge d'instruction	34
B — La chambre de l'instruction	35
1. Composition de la chambre de l'instruction	36
2. Rôle de la chambre de l'instruction	37
§ 2. — <i>Les juridictions d'instruction d'exception</i>	38
A — Les juridictions d'instruction pour mineurs	38
B — Les autres juridictions d'instruction d'exception	39
<i>Sous-section III. — Les juridictions de jugement</i>	40
§ 1. — <i>Les juridictions de jugement de droit commun</i>	41
A — Les trois classes de juridiction	41
1. Le tribunal de police et la juridiction de proximité	42
2. Le tribunal correctionnel	43
3. La cour d'assises	48
B — Le second degré de juridiction	56
§ 2. — <i>Les juridictions de jugement d'exception</i>	57
A — Les juridictions pour mineurs	58
1. Le juge des enfants	59
2. Le tribunal pour enfants	60
3. La cour d'assises pour mineurs	61
4. La chambre spéciale de la cour d'appel	62
B — Les juridictions politiques	63
C — Les juridictions militaires	65
1. En temps de paix	66
2. En temps de guerre	67
<i>Sous-section IV. — Une juridiction suprême : la chambre criminelle de la Cour de cassation</i>	68

Section II. — La compétence des juridictions pénales	69
<i>Sous-section I.</i> — Les règles normales de compétence	71
§ 1. — <i>La compétence personnelle</i>	72
A — Les juridictions pour mineurs	73
B — La Haute Cour de justice et la Cour de justice de la République	74
§ 2. — <i>La compétence matérielle</i>	75
A — Les juridictions d'instruction	76
B — Les juridictions de jugement	77
1. Les juridictions de droit commun	77
2. Les juridictions d'exception	78
§ 3. — <i>La compétence territoriale</i>	84
A — Les règles générales	85
B — Les règles exceptionnelles	86
1. Les règles plus restrictives	87
2. Les règles plus extensives	88
<i>Sous-section II.</i> — Les dérogations aux règles de compétence	89
§ 1. — <i>Les dérogations générales</i>	90
A — La prorogation de compétence	90
1. Les cas de prorogation	91
2. Les conséquences de la prorogation	92
B — Le renvoi	95
1. Caractères généraux du renvoi	95
2. Hypothèses particulières de renvoi	96
C — La règle « Le juge de l'action est juge de l'exception »	103
1. Le principe	104
2. Les dérogations	108
§ 2. — <i>Les dérogations particulières</i>	116
A — Dérogations concernant certaines juridictions	116
1. La plénitude de juridiction de la cour d'assises	117
2. La correctionnalisation judiciaire	118
B — Dérogations concernant certains délinquants	122
C — Dérogations concernant certaines infractions	123
1. Juridictions spécialisées à compétence étendue obligatoire ..	124
2. Juridictions spécialisées à compétence étendue facultative ...	127
<i>Sous-section III.</i> — Les sanctions des règles de compétence	138
§ 1. — <i>La décision d'incompétence</i>	139
A — La décision d'incompétence émanant des juridictions d'instruction	140
B — La décision d'incompétence émanant des juridictions de jugement	141
§ 2. — <i>Les conflits de compétence</i>	142
A — Les conflits de juridictions judiciaires	143
1. La procédure du règlement de juges	144
2. La pratique du dessaisissement amiable	145
B — Les conflits d'ordre juridictionnel	146
1. Mécanisme de la procédure de conflit	147
2. Cas d'application de la procédure de conflit	148

CHAPITRE II. — Le Ministère public	149
Section I. — L'institution du Ministère public	150
§ 1. — <i>L'organisation du Ministère public</i>	151
A — Le Ministère public auprès des juridictions de droit commun .	152
B — Le Ministère public auprès des juridictions d'exception	153
§ 2. — <i>Les caractères du Ministère public</i>	154
A — Le caractère hiérarchisé du Ministère public	155
1. Les conséquences de la subordination hiérarchique	156
2. Les limites de la subordination hiérarchique	161
B — Le caractère indivisible du Ministère public	162
Section II. — Les fonctions du Ministère public	163
§ 1. — <i>La fonction première du Ministère public</i>	164
A — Auprès des juridictions de fond	164
1. Nature de la fonction première	164
2. Organisation de la fonction première	165
B — Auprès de la Cour de cassation	166
§ 2. — <i>Les fonctions secondes du Ministère public</i>	167
A — Relativement à la police judiciaire	167
B — Relativement à l'exécution des peines	168
C — Relativement à la prévention	169

SOUS-TITRE II

LES ORGANES AUXILIAIRES

CHAPITRE PREMIER. — La police judiciaire	171
Section I. — Les fonctionnaires investis d'une mission habituelle de police judiciaire	173
§ 1. — <i>La diversité des membres de la police judiciaire</i>	174
A — Les fonctionnaires de police judiciaire ayant une fonction de généraliste	175
1. L'appartenance des membres de la police judiciaire à des entités organiques distinctes	176
2. L'appartenance des membres de la police judiciaire à des catégories fonctionnelles différentes	181
B — Les fonctionnaires de police judiciaire ayant une fonction de spécialiste	187
1. Les fonctionnaires visés par le Code de procédure pénale .	188
2. Les fonctionnaires visés par des lois particulières	189
§ 2. — <i>La responsabilité des membres de la police judiciaire</i>	190
A — Responsabilité disciplinaire	191
1. Responsabilité hiérarchique	192
2. Responsabilité judiciaire	193
B — Responsabilité pénale	194
C — Responsabilité civile	195

Section II. — Les fonctionnaires investis d'une mission occasionnelle de police judiciaire	196
§ 1. — <i>Les pouvoirs accordés à certains magistrats</i>	197
§ 2. — <i>Les pouvoirs accordés au préfet</i>	198
CHAPITRE II. — Les autres organes auxiliaires	199
Section I. — Les collaborateurs du juge	200
§ 1. — <i>Le greffier</i>	201
§ 2. — <i>Les techniciens</i>	202
A — L'expert	202
1. La nature de l'expert	203
2. Le choix de l'expert	205
B — L'assistant spécialisé	206
§ 3. — <i>Les travailleurs sociaux</i>	207
A — L'enquêteur social	208
1. Le domaine d'action de l'enquêteur social	209
2. Les personnes pouvant remplir les fonctions d'enquêteur social	210
B — Le médiateur	211
Section II. — Le défenseur des parties	212
§ 1. — <i>Le rôle de l'avocat dans le procès de répression</i>	213
§ 2. — <i>Le rôle de l'avocat dans le procès de défense sociale</i>	214

TITRE II

LES ACTIONS NÉES DE L'INFRACTION

(Étude des conditions d'existence de l'action publique et de l'action civile)

SOUS-TITRE I

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Les sujets de l'action publique	219
Section I. — Les demandeurs à l'action publique	220
§ 1. — <i>Les magistrats du Ministère public et la victime</i>	221
§ 2. — <i>Les agents de certaines administrations</i>	222
A — La diversité de régime de l'action publique lancée par les administrations spécialisées	223
B — La nature particulière de l'action publique lancée par les administrations spécialisées	224
Section II. — Les défenseurs à l'action publique	225
§ 1. — <i>Les règles que l'action publique n'atteint que les délinquants</i>	226
§ 2. — <i>Les règles que l'action publique atteint tous les délinquants : l'exception constituée par les immunités</i>	227

A — Les immunités familiales	228
B — Les immunités judiciaires	229
C — Les immunités politiques	230
1. L'immunité du chef de l'État	230
2. L'immunité des parlementaires	232
CHAPITRE II. — L'extinction de l'action publique	233
Section I. — Les faits naturels éteignant l'action publique	234
§ 1. — <i>Le décès du délinquant</i>	234
§ 2. — <i>L'écoulement du temps : la prescription de l'action publique</i>	235
A — Fondement de la prescription	235
B — Régime de la prescription	237
1. Domaine de la prescription	237
2. Délai de la prescription	238
3. Effets de la prescription	251
Section II. — Les manifestations de volonté éteignant l'action publique	252
§ 1. — <i>La volonté du législateur</i>	252
§ 2. — <i>Les volontés particulières</i>	253
A — L'exécution d'un accord	254
1. La transaction offerte au délinquant par certaines administrations ou autorités	255
2. La proposition faite au délinquant par le Ministère public ...	257
B — Le désistement	258

SOUS-TITRE II

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE L'ACTION CIVILE

Section préliminaire. — Quelques questions générales	260
§ 1. — <i>Les institutions voisines de l'action civile</i>	260
A — Actions en justice différentes de l'action civile	261
B — Techniques d'indemnisation étrangères à l'action en justice	262
1. Désintéressement de la victime opéré dans le cadre d'une procédure pénale, mais pas sur le fondement d'une action civile	263
2. Désintéressement de la victime opéré selon des techniques totalement détachées de la procédure pénale. L'indemnisation, par un fonds de garantie, des victimes de certaines infractions .	264
§ 2. — <i>La double nature de l'action civile</i>	274
§ 3. — <i>La justification de l'existence de l'action civile</i>	275
A — Justification des prérogatives pénales contenues dans l'action civile	276
1. L'intérêt de la partie lésée	276
2. L'intérêt de la justice pénale	277
B — Justification de la compétence civile donnée à la juridiction pénale	278
1. Le point de vue de l'intérêt général	279
2. Le point de vue de l'intérêt de la victime	280

CHAPITRE PREMIER. — Les sujets de l'action civile	281
Section I. — Les demandeurs à l'action civile	281
<i>Sous-section I.</i> — Les conditions communes aux personnes physiques et aux personnes morales	282
§ 1. — <i>Nécessité d'un préjudice certain</i>	283
A — Principe général	283
B — Hypothèses particulières	284
1. La perte de chance	284
2. L'action civile exercée devant le juge d'instruction	285
§ 2. — <i>Nécessité d'un préjudice né d'une infraction punissable</i>	286
A — La nécessité d'une infraction	287
B — La nécessité d'une infraction punissable	288
<i>Sous-section II.</i> — Les conditions propres aux personnes physiques	289
§ 1. — <i>Les conditions relatives au droit de poursuivre</i>	290
A — Nécessité d'un préjudice directement causé par l'infraction	291
1. L'application prétorienne du principe que le préjudice doit découler directement de l'infraction	292
2. Les exceptions légales au principe que le préjudice doit découler directement de l'infraction	294
B — Nécessité d'un préjudice personnellement souffert par la victime .	295
1. Les personnes admises à agir	296
2. Les personnes non admises à agir	299
§ 2. — <i>Les conditions relatives au droit de demander réparation</i>	313
A — Manifestation de la dissociation entre recevabilité et bien-fondé de l'action civile	314
1. Cas où la victime ne peut obtenir de dommages-intérêts	315
2. Cas où la victime ne veut obtenir de dommages-intérêts	320
B — Limites à la dissociation entre recevabilité et bien-fondé de l'action civile	321
1. Victime faisant état d'une situation illicite	322
2. Victime faisant état d'une situation immorale	323
<i>Sous-section III.</i> — Les conditions propres aux personnes morales	326
§ 1. — <i>Les groupements professionnels</i>	327
A — Les syndicats professionnels	327
1. La reconnaissance aux syndicats du droit d'agir	328
2. Les conditions mises au droit d'action des syndicats	329
B — Les ordres professionnels et organismes assimilés	334
§ 2. — <i>Les associations</i>	335
A — Les associations ne bénéficiant pas d'un texte leur reconnaissant le droit d'agir	336
B — Les associations bénéficiant d'un texte leur reconnaissant le droit d'agir	337
1. Énumération	337
2. Synthèse	346
§ 3. — Les personnes morales publiques	347
Section II. — Les défendeurs à l'action civile	348
§ 1. — <i>Les héritiers du coupable</i>	349
§ 2. — <i>Certains tiers</i>	350

A — Les civilement responsables	350
B — L'assureur du prévenu	351
§ 3. — <i>L'administration</i>	352
A — L'administration n'est pas toujours tenue de réparer	353
B — L'administration n'est pas normalement partie au procès	355
CHAPITRE II. — L'extinction de l'action civile	356
Section I. — La volonté de la victime	357
§ 1. — <i>L'énumération des causes d'extinction</i>	357
§ 2. — <i>Les effets des causes d'extinction</i>	358
A — Extinction de l'action civile	358
B — Survie de l'action publique	359
Section II. — La prescription de l'action civile	360
§ 1. — <i>L'action civile exercée devant le juge pénal</i>	361
§ 2. — <i>L'action civile exercée devant le juge civil</i>	362
A — Les restrictions à la solidarité avant la loi du 23 décembre 1980 ..	363
1. Conception restrictive de l'action civile soumise à la prescrip-	
tion pénale	364
2. Application incomplète à l'action civile des règles de la prescrip-	
tion pénale	367
B — La disparition de la solidarité avec la loi du 23 décembre 1980 ...	370
1. Conséquences de la règle sur le délai de prescription	371
2. Conséquences de la règle sur la primauté du pénal	372

DEUXIÈME PARTIE

LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Les principes directeurs du procès	374
Section I. — Les principes protecteurs de la société	375
§ 1. — <i>Le principe de la recherche de la vérité</i>	375
A — Par quels organes ?	375
B — Selon quelles limites ?	376
§ 2. — <i>Le principe de célérité</i>	377
A — Nécessité d'une certaine célérité	377
B — Consécration positive de la célérité	378
1. Le droit	378
2. La pratique	379
§ 3. — <i>Le principe d'efficacité par les nouvelles technologies</i>	380
Section II. — Les principes protecteurs de l'individu	381
§ 1. — <i>La présomption d'innocence</i>	382
A — Fondement du principe	383
B — Conséquences du principe	384
1. Quant à la réputation de la personne impliquée	384
2. Quant au déroulement de la procédure	390

C — Atteintes au principe	394
1. Présomptions de culpabilité propres à certaines infractions déterminées	395
2. Présomptions de culpabilité communes à un grand nombre d'infractions	397
§ 2. — <i>Les droits de la défense</i>	398
A — Notion de droits de la défense	398
1. Définition abstraite	398
2. Contenu concret	399
B — Importance des droits de la défense	401

TITRE PREMIER

LA PHASE PRÉPARATOIRE DU PROCÈS

SOUS-TITRE I

LES OBJETS ESSENTIELS DE LA PHASE PRÉPARATOIRE

CHAPITRE PREMIER. — La preuve de l'acte	404
Section I. — La liberté dans la recevabilité de la preuve	405
§ 1. — <i>Le principe de la liberté de la preuve</i>	406
§ 2. — <i>Les exceptions à la liberté de la preuve</i>	407
Section II. — La légalité de l'administration de la preuve	408
<i>Sous-section I.</i> — Les principes	409
§ 1. — <i>Les principes concernant les devoirs des investigateurs</i>	410
A — Le principe de dignité	411
B — Le principe de proportionnalité	412
C — Le principe de loyauté	413
1. Les informations obtenues par stratagème	414
2. Les agissements réalisés par provocation	415
3. L'interdiction des détournements de procédure	421
§ 2. — <i>Les principes concernant le rôle des tiers : la question de leur collaboration avec les investigateurs</i>	424
<i>Sous-section II.</i> — La réglementation	425
§ 1. — <i>Les méthodes traditionnelles</i>	425
A — Modes d'obtention des indices	425
1. La fouille corporelle	426
2. Les perquisitions et saisies	429
3. Demande de renseignements ou documents	448
B — Modes d'obtention des déclarations	451
1. L'audition aux fins de témoignage	452
2. L'interrogatoire aux fins d'aveu	464
§ 2. — <i>Les méthodes scientifiques</i>	470
A — L'obtention scientifique d'indices	470
1. Modes ne portant pas atteinte au corps humain	471
2. Modes portant atteinte au corps humain	475
B — L'interprétation scientifique des indices. L'expertise	480

1. La désignation des experts	481
2. Les opérations d'expertise	485
3. Les suites de l'expertise	488
CHAPITRE II. — La connaissance de la personne	489
Section I. — L'observation des mineurs	490
Section II. — L'observation des majeurs	491
§ 1. — <i>Les éléments légaux du dossier de personnalité : l'enquête de personnalité et les examens médical et psychologique</i>	492
A — L'enquête de personnalité	493
B — Les examens médical et psychologique	494
§ 2. — <i>Les adjonctions prétorienne au dossier de personnalité : l'examen mental et l'interrogatoire dit de curriculum vitae</i>	495
A — L'examen mental	495
B — L'interrogatoire dit de curriculum vitae	496

SOUS-TITRE II

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA PHASE PRÉPARATOIRE

Section I. — Le caractère secret de la procédure	498
§ 1. — <i>Le droit</i>	499
A — Le texte de l'article 11, C.P.P.	500
1. Les personnes tenues au secret	501
2. Les limites assignées au secret	502
3. Les exceptions apportées au secret	503
B — Les textes autres	509
§ 2. — <i>La réalité</i>	510
§ 3. — <i>Le débat</i>	511
A — Arguments	512
1. En faveur de la publicité	512
2. En faveur du secret	513
B — Propositions	514
Section II. — Le caractère écrit de la procédure	515
§ 1. — <i>Au cours de l'enquête</i>	516
§ 2. — <i>Au cours de l'instruction</i>	517

SOUS-TITRE III

LES STADES SUCCESSIFS DE LA PHASE PRÉPARATOIRE

CHAPITRE PREMIER. — L'enquête initiale	519
Section I. — L'enquête aux fins d'identification d'une personne	520
§ 1. — <i>Les contrôles d'identité</i>	521
A — Les contrôles de police judiciaire	522
B — Les contrôles de police administrative	523
1. Les contrôles « ordinaires »	523
2. Les contrôles de situation des étrangers	524

3. Les contrôles dans les lieux à usage professionnel	525
§ 2. — <i>Les vérifications d'identité</i>	526
A — Les prérogatives accordées aux policiers	527
B — Les garanties accordées à l'individu	528
§ 3. — <i>Les relevés d'identité</i>	529
Section II. — L'enquête aux fins d'élucidation des faits	530
§ 1. — <i>Les constantes de l'enquête</i>	530
A — La situation de la victime	531
B — La situation du parquet	532
C — La situation du suspect. La possibilité d'une mise en garde à vue	533
1. Le déroulement de la garde à vue	534
2. Les sanctions de la garde à vue	545
§ 2. — <i>Les modalités de l'enquête</i>	551
A — L'enquête préliminaire	552
1. La légalité de l'enquête préliminaire	553
2. Les actes de l'enquête préliminaire	554
B — L'enquête de flagrance	560
1. Le domaine de l'enquête de flagrance	561
2. Les actes de l'enquête de flagrance	567
CHAPITRE II. — La décision d'orientation	575
Section I. — La décision du Ministère public	576
<i>Sous-section I.</i> — Le principe de la liberté du Ministère public	577
§ 1. — <i>La règle de base</i>	577
A — Les conceptions possibles	577
B — La conception française	578
§ 2. — <i>Les limites</i>	579
A — Les interdiction de poursuivre	578
1. L'action publique subordonnée à l'accomplissement d'une formalité	580
2. L'action publique subordonnée au jugement d'une autre juridiction	586
B — Les obligations de poursuivre	587
<i>Sous-section II.</i> — La matérialisation de la liberté	588
§ 1. — <i>Le classement sans suite</i>	589
§ 2. — <i>Les alternatives aux poursuites</i>	593
A — Le premier temps	594
B — Le deuxième temps	595
§ 3. — <i>La poursuite</i>	600
A — La poursuite des majeurs	600
1. Le mode de poursuite applicable aux affaires complexes : le réquisitoire introductif	601
2. Les modes de poursuite applicables aux affaires simples ..	604
B — La poursuite des mineurs	620
1. Principe	620
2. Modalités	621

Section II. — La poursuite par la partie lésée	622
§ 1. — <i>Conditions de la constitution de partie civile</i>	624
A — Conditions de fond	624
1. Irrecevabilité de la constitution de partie civile fondée sur la logique	625
2. Irrecevabilité de la constitution de partie civile fondée sur la volonté du législateur. Le filtre du parquet	633
B — Conditions de forme	634
1. La voie de l'intervention	634
2. La voie de l'action	635
§ 2. — <i>Effets de la constitution de partie civile</i>	638
A — La victime est partie au procès pénal	639
B — L'action publique est mise en mouvement	640
1. Le principe	641
2. Les abus	642
3. Les remèdes	643
CHAPITRE III. — L'instruction préparatoire	647
Section I. — L'instruction devant le juge d'instruction	650
<i>Sous-section I.</i> — Les limites de l'instruction	651
§ 1. — <i>L'ouverture de l'information</i>	652
A — La saisine du juge d'instruction	652
1. Les actes valant saisine du juge d'instruction	652
2. Les effets immédiats de la saisine du juge d'instruction ...	657
3. Le domaine de la saisine du juge d'instruction	658
B — Le dessaisissement du juge d'instruction	661
1. Le dessaisissement volontaire	662
2. Le dessaisissement imposé	663
§ 2. — <i>La clôture de l'information</i>	664
A — Les actes préalables	665
1. Communication du dossier au parquet et avis de fin d'information aux parties	665
2. Ouverture d'un premier délai d'un ou trois mois	666
3. Ouverture d'un second délai de dix jours ou d'un mois ...	667
B — L'ordonnance de clôture	668
1. Règles communes à toutes les ordonnances	668
2. Les différentes sortes d'ordonnances	670
§ 3. — <i>La réouverture de l'information</i>	674
A — Les conditions de la réouverture de l'information sur charges nouvelles	675
1. La réouverture implique des charges nouvelles	676
2. La réouverture ne peut être faite que par le Ministère public .	677
B — La procédure de l'information réouverte sur charges nouvelles	678
<i>Sous-section II.</i> — Les actes du juge d'instruction	679
§ 1. — <i>Les actes d'information du juge d'instruction</i>	680
A — Les actes personnellement accomplis par le juge	681
1. Diversité des actes	681
2. Preuve des actes : le procès-verbal	682

B — Les commissions rogatoires	683
1. Les destinataires de la commission rogatoire	684
2. L'objet de la commission rogatoire	685
3. L'exécution de la commission rogatoire	687
§ 2. — <i>Les mandats</i>	689
A — Les mandats de comparution, d'amener et de recherche	690
1. Le mandat de recherche	691
2. Le mandat de comparution	692
3. Le mandat d'amener	693
B — Les mandats de dépôt et d'arrêt	694
1. Le mandat de dépôt	695
2. Le mandat d'arrêt	696
§ 3. — <i>Les ordonnances</i>	698
A — Les intérêts de la distinction des ordonnances administratives et des ordonnances juridictionnelles	699
B — Le critère de la distinction des ordonnances administratives et des ordonnances juridictionnelles	700
1. La détermination du critère	700
2. L'application du critère	701
<i>Sous-section III. — La condition des protagonistes pendant l'instruction</i>	702
§ 1. — <i>Le statut du mis en examen partie poursuivie</i>	703
A — Le moment de la mise en examen	704
1. Première règle : le juge ne doit pas mettre en examen trop tôt	705
2. Seconde règle : le juge ne doit pas mettre en examen trop tard (pas de mise en examen tardive)	706
B — La procédure de mise en examen	710
1. Venue de la personne au cabinet du juge d'instruction	711
2. Interrogatoire de première comparution	712
C — Les effets de la mise en examen	714
1. Les droits de la personne mise en examen	715
2. Les contraintes de la personne mise en examen : contrôle judiciaire et détention provisoire	724
§ 2. — <i>Le statut du témoin assisté, personnage non partie</i>	754
A — L'acquisition du statut du témoin assisté	755
1. Les cas d'acquisition de la qualité de témoin assisté	755
2. Le mécanisme procédural d'acquisition de la qualité de témoin assisté	756
B — Le contenu du statut de témoin assisté	757
C — Appréciation sur le statut de témoin assisté	758
§ 3. — <i>Le statut du Ministère public et de la partie civile</i>	759
A — Les prérogatives du procureur de la République	759
1. Le droit d'être tenu informé	760
2. Le droit de participer	761
B — Les prérogatives de la partie civile	762
1. Les prérogatives de la partie civile au cas où la recevabilité de sa demande n'est pas contestée	763
2. Les prérogatives de la partie civile au cas où la recevabilité de sa demande est contestée	764

Section II. — Le contrôle de l’instruction par le juge supérieur	765
§ 1. — <i>Le rôle du président de la chambre de l’instruction</i>	766
A — Les pouvoirs de régulation des procédures	767
1. Le contrôle <i>a priori</i> du juge d’instruction	768
2. Le filtrage des demandes adressées à la chambre de l’instruction	769
3. L’arbitrage d’un conflit entre défense et juge	770
B — Les pouvoirs de protection de la liberté	771
1. Pouvoir concernant la mise en détention. Le référé-liberté ...	771
2. Pouvoirs concernant le suivi de la détention	772
§ 2. — <i>Le rôle de la chambre de l’instruction</i>	773
A — Les pouvoirs de la chambre de l’instruction	774
1. Le contrôle des actes d’instruction	774
2. Le contrôle des actes de juridiction	790
B — Les décisions de la chambre de l’instruction	802
1. Les préalables des décisions	802
2. Le temps des décisions	805
3. Le contenu des décisions	806
4. La communication des décisions	808
C — La critique de la chambre de l’instruction. Le pourvoi en cassation contre ses arrêts	809
1. Conditions du pourvoi	809
2. Effets du pourvoi	813
Section III. — Les formes exceptionnelles d’instruction	814
§ 1. — <i>L’instruction par la chambre de l’instruction dans le cas particulier des personnes atteintes d’un trouble mental</i>	815
A — L’audience devant la chambre de l’instruction	816
1. Les préliminaires de l’audience	816
2. L’audience elle-même	817
B — La décision de la chambre de l’instruction	818
§ 2. — <i>L’instruction par des juridictions particulières</i>	819
A — L’instruction par les juridictions pour mineurs	819
1. La conduite de l’instruction	820
2. Le règlement de l’instruction	824
B — L’instruction par les juridictions militaires	826
1. L’instruction en temps de paix	827
2. L’instruction en temps de guerre	830
C — L’instruction par les juridictions politiques	831

TITRE II

LA PHASE DÉCISOIRE DU PROCÈS

SOUS-TITRE I

LA SAISINE DE LA JURIDICTION DE JUGEMENT

CHAPITRE PREMIER. — La saisine des juridictions correctionnelles et de police	834
--	-----

Section I. — Modes de saisine communs aux tribunaux correctionnels et de police	835
§ 1. — <i>Modes formalistes</i>	835
§ 2. — <i>Modes non formalistes</i>	836
A — Modes non formalistes impliquant une audience	836
1. La saisine d'office au cas d'infraction d'audience	836
2. L'avertissement suivi de comparution volontaire	837
B — Mode non formaliste impliquant une absence d'audience : l'ordonnance pénale	840
Section II. — Modes de saisine propres aux tribunaux correctionnels	841
§ 1. — <i>La convocation par procès-verbal et la comparution immédiate</i>	841
§ 2. — <i>Le plaidoyer de culpabilité</i>	842
CHAPITRE II. — La saisine de la cour d'assises	843

SOUS-TITRE II

LA PROCÉDURE DEVANT LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT

CHAPITRE PREMIER. — Une constante : la preuve pénale	845
Section I. — La recherche de la preuve	846
§ 1. — <i>Recherche orale de la preuve</i>	847
§ 2. — <i>Recherche publique de la preuve</i>	848
§ 3. — <i>Recherche contradictoire de la preuve</i>	849
A — Principes	849
B — Conséquences	850
Section II. — L'appréciation de la preuve	851
§ 1. — <i>Application du principe de l'intime conviction</i>	852
§ 2. — <i>Limites du principe de l'intime conviction</i>	853
§ 3. — <i>Exceptions au principe de l'intime conviction</i>	854
CHAPITRE II. — Les variables liées au type de juridiction	855
Section I. — La procédure devant les juridictions correctionnelles et de police	855
§ 1. — <i>La procédure ordinaire</i>	855
A — Les parties présentes aux débats. Le problème de la comparution du prévenu	855
B — Le déroulement des débats	858
1. La procédure normale	859
2. Les incidents de procédure	863
C — La suite des débats : le délibéré	864
1. Le délibéré sur les incidents de procédure	865
2. Le délibéré sur la culpabilité et sur la qualification	866
3. Le délibéré sur la sanction	868
4. Le délibéré sur les intérêts civils	875
5. Le prononcé de la décision	876
§ 2. — <i>Les procédures rapides</i>	877

A — Les procédures rapides avec audience publique automatique	877
1. La convocation par procès-verbal et la comparution immédiate	878
2. Le plaidoyer de culpabilité	879
B — Les procédures rapides avec audience publique exceptionnelle	881
1. L'ordonnance pénale	881
2. L'amende forfaitaire	883
Section II. — La procédure devant les juridictions criminelles (cour d'assises) .	884
§ 1. — <i>La procédure ordinaire</i>	885
A — La procédure antérieure à l'audience	886
1. Les formalités de poursuite	887
2. Les formalités d'instruction	890
B — La procédure d'audience	893
1. Les fonctions respectives du président, de la Cour, des jurés et des parties au cours de l'audience	893
2. Le déroulement de l'audience	897
C — La procédure postérieure à l'audience	910
1. Délibéré sur l'action publique	910
2. Prononcé de la décision sur l'action publique	914
3. La décision sur l'action civile	915
4. Le procès-verbal des débats	916
§ 2. — <i>La procédure par défaut</i>	918
A — Origines de la procédure	918
B — Régime de la procédure par défaut	919
1. Domaine d'application du défaut criminel	920
2. Office de la juridiction criminelle	921
3. Suites de la condamnation criminelle	922
Section III. — La procédure devant les juridictions d'exception	923
§ 1. — <i>La procédure devant les juridictions pour mineurs</i>	924
A — Restrictions à la publicité des débats	925
1. L'étendue de la restriction	925
2. La raison de la restriction	926
B — Aménagements à la procédure de jugement	927
§ 2. — <i>La procédure devant les juridictions militaires</i>	928
§ 3. — <i>La procédure devant les juridictions politiques</i>	929

SOUS-TITRE III

LA SENTENCE RENDUE PAR LA JURIDICTION DE JUGEMENT

CHAPITRE PREMIER. — Le contenu de la décision	931
Section I. — Les motifs de la décision	932
§ 1. — <i>Les décisions comportant une motivation</i>	933
§ 2. — <i>Les décisions ne comportant pas de motivation</i>	934
Section II. — Le dispositif de la décision	935

CHAPITRE II. — La critique de la décision. Étude des voies de recours	936
Section I. — Les voies de recours ordinaires	939
§ 1. — <i>L'opposition</i>	939
A — Conditions de l'opposition	940
1. Conditions de fond	940
2. Conditions de délai	945
3. Conditions de forme	946
B — Effets de l'opposition	947
1. Effets immédiats de l'opposition	947
2. Jugement de l'opposition	949
§ 2. — <i>L'appel</i>	950
A — Conditions de l'appel	951
1. Conditions communes aux deux sortes d'appels : les conditions de forme	952
2. Conditions propres à l'appel principal	954
3. Conditions propres à l'appel incident	959
B — Effets de l'appel	961
1. Effets immédiats de l'appel	961
2. La procédure devant la Cour d'appel	968
3. La décision de la Cour d'appel	970
Section II. — Les voies de recours extraordinaires	978
<i>Sous-section I.</i> — Le pourvoi en cassation	979
§ 1. — <i>Le pourvoi en cassation dans l'intérêt des parties</i>	980
A — Conditions du pourvoi en cassation	980
1. Conditions de fond	980
2. Conditions de délai	995
3. Conditions de forme	996
B — Effets du pourvoi en cassation	997
1. Effets immédiats du pourvoi en cassation	997
2. La procédure de cassation	999
3. La décision de la Cour de cassation	1000
§ 2. — <i>Les pourvois en cassation dans l'intérêt de la loi</i>	1007
A — Le pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi proprement dit ..	1008
B — Le pourvoi en annulation sur l'ordre du garde des Sceaux	1009
<i>Sous-section II.</i> — Le pourvoi en révision	1010
§ 1. — <i>Le pourvoi en révision proprement dit</i>	1011
A — Les conditions du pourvoi en révision	1012
1. Décisions susceptibles de révision	1012
2. Cas de révision	1013
3. Personnes pouvant demander la révision	1014
B — La mise en œuvre du pourvoi en révision	1015
1. Procédure	1015
2. Effets	1019
§ 2. — <i>Le réexamen d'une décision pénale à la suite d'un arrêt de la C.E.D.H.</i> ..	1020
A — Principe	1020
B — Régime	1021

CHAPITRE III. — Les effets de la décision	1022
Section I. — L'effet principal de la décision. L'autorité de la chose jugée ..	1023
§ 1. — <i>L'autorité de la chose jugée au criminel sur le criminel</i>	1024
A — Justification du principe	1024
B — Contenu du principe	1025
1. L'autorité des décisions antérieures à la décision au fond ...	1026
2. L'autorité des décisions statuant au fond	1029
§ 2. — <i>L'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil</i>	1037
A — Fondement du principe	1038
1. Fragilité	1038
2. Conséquences	1039
B — Application du principe	1040
1. Les décisions pénales ayant autorité	1040
2. Les décisions civiles soumises à l'autorité	1045
C — Le moyen d'assurer le respect du principe. Le sursis à statuer ..	1054
1. Les limites de la règle du sursis à statuer	1055
2. Les conditions de la règle du sursis à statuer	1056
3. Mise en œuvre de la règle du sursis à statuer	1060
Section II. — Les autres effets de la décision	1061
§ 1. — <i>Le dessaisissement du juge pénal</i>	1062
§ 2. — <i>L'exécution de la décision</i>	1063
A — L'exécution des dispositions principales de la décision	1063
1. L'exécution des dispositions concernant l'action publique ..	1064
2. L'exécution des dispositions concernant l'action civile	1065
B — Le paiement des frais de justice	1066
§ 3. — <i>La production du dossier pénal dans une instance extra-pénale</i>	1069
A — Cas de communication	1070
B — Régime de la communication	1071

Annexes

Table alphabétique des matières

Table analytique des matières